## MAIRIE DE HAUT-VALROMEY

12 rue de la Croix HOTONNES 01260 HAUT VALROMEY

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE 2024-2025

Les inscriptions se font à la Mairie d'Hotonnes ou par mail à mairie@hautvalromey.fr, jusqu'au 15 mai 2024.

Sont concernés, **de manière obligatoire**, les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021, scolarisables en **Petite Section**. Un aménagement de la fréquentation scolaire reste possible (voir directement avec l'école)

Pour être scolarisé en **Toute Petite Section**, l'enfant doit avoir 2 ans avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et être propre. La scolarisation n'étant pas obligatoire à deux ans.

Deux possibilités de rentrée pour ces enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 août 2022

\* rentrée de septembre

\* rentrée des vacances de printemps

La scolarisation des TPS sera possible dans la limite des places disponibles

## Les parents devront se munir :

- de la fiche d'inscription fournie par la Mairie, signée par les 2 parents,
- du livret de famille,
- des certificats de vaccination, ou en l'absence, du carnet de santé de l'enfant,
- du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment (si nécessaire).
- du jugement de divorce (pour les parents divorcés).
- d'une autorisation écrite de l'ex-conjoint autorisant l'inscription (pour les parents **séparés**)

Le Maire, Bernard ANCIAN